



# Assemblée générale

Distr. générale  
15 juillet 2003  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-huitième session

Point 122 de la liste préliminaire\*

### Budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003

## Construction de locaux à usage de bureaux supplémentaires à la Commission économique pour l'Afrique

### Rapport du Secrétaire général

#### I. Introduction

1. Par sa résolution 56/270 du 27 mars 2002, l'Assemblée générale a approuvé la construction de locaux supplémentaires à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique (CEA) à Addis-Abeba, d'une superficie totale de 6 770 mètres carrés.
2. Conformément à cette résolution, des rapports d'étape doivent être présentés chaque année. Le présent rapport rend compte de l'avancement du projet depuis le rapport précédent du Secrétaire général (A/57/322).

#### II. État et élaboration du projet

3. L'état et l'élaboration du projet ont été présentés dans le rapport précédent (ibid., par. 6 à 9), où il était indiqué que l'invitation à soumissionner des services d'architecture et d'ingénierie avait été soumise à la Division des achats et qu'un accord avait été négocié avec le pays hôte au sujet de l'exonération fiscale pour les matériaux de construction et d'autres éléments liés au projet. Les principaux faits nouveaux intervenus depuis sont décrits ci-après.
4. L'invitation à soumissionner des services d'architecture et d'ingénierie a été adressée à certaines firmes en novembre 2002 comme prévu. Quatre firmes ont fait l'objet d'une évaluation technique et financière après la date de clôture, en janvier 2003. Au cours de l'évaluation, la CEA a émis des doutes sérieux au sujet de l'offre du moins-disant, à propos des effectifs de la société, de la continuité et de la responsabilité générale liés aux obligations préalables et postérieures au marché. En fait, le moins-disant aurait confié une bonne partie des travaux de conception et de

---

\* A/58/50/Rev.1 et Corr.1.



supervision du chantier à un sous-traitant beaucoup moins qualifié. Deux des autres offres n'étaient pas acceptables du point de vue financier et l'organisation avait eu une mauvaise expérience avec le quatrième soumissionnaire. À l'issue de consultations approfondies au Siège et avec la CEA, il a été décidé de lancer sans retard un nouvel appel d'offres, procédure qui devrait être achevée avant la fin d'août 2003.

5. Un architecte a été recruté en juin 2003 pour coordonner le projet à la CEA, le noyau du Groupe de coordination du projet pouvant ainsi commencer à fonctionner.

6. Un accord a été conclu en juin 2003 entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement du pays hôte portant sur le don d'un terrain de 21 145 mètres carrés situé à l'est du complexe actuel de la CEA (voir en annexe le projet de plan du site), et dont une partie sera occupée par le nouveau bâtiment.

7. Les difficultés rencontrées lors de l'examen des soumissions reçues en réponse à l'appel d'offres et la décision de lancer un nouvel appel d'offres pour les travaux de conception ont malheureusement entraîné un retard de 10 mois. Toutefois, la décision de lancer un nouvel appel a été prise dans l'intérêt de l'Organisation, étant donné que le choix d'un cabinet d'architecture et d'ingénierie peu qualifié aurait pu avoir de graves répercussions sur la suite du projet.

8. Un échéancier révisé des activités de conception et de construction est résumé ci-après :

a) Préparation, mobilisation, appel d'offres et sélection des consultants – phase à achever en septembre 2003;

b) Conception et établissement du dossier d'appel d'offres – de septembre 2003 à mai 2004;

c) Dépôt des soumissions, sélection de l'entrepreneur par la Division des achats et adjudication du marché – de mai à décembre 2004;

d) Construction – de décembre 2004 à novembre 2006;

e) Achèvement des travaux en novembre 2006;

f) Occupation du bâtiment et début de la période de garantie de 12 mois en novembre 2006.

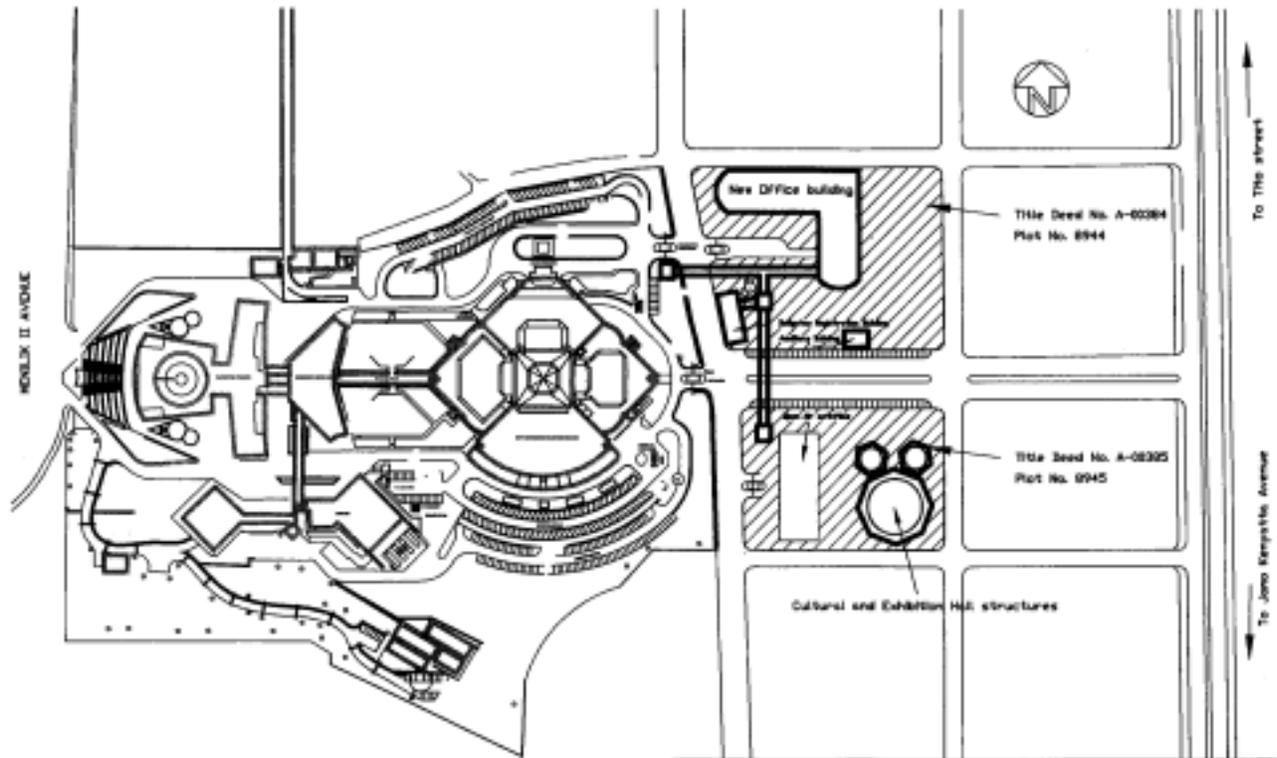
9. Le retard ne devrait pas avoir de répercussions sur le coût total du projet.

### **III. Conclusion**

10. **Les activités liées à la construction de locaux à usage de bureaux supplémentaires se poursuivent selon le calendrier révisé figurant plus haut au paragraphe 8.**

11. **L'Assemblée générale voudra peut-être prendre note du présent rapport.**

## Annexe

**Projet de plan du site des locaux à usage de bureaux supplémentaires à la Commission économique pour l'Afrique<sup>a</sup>**

<sup>a</sup> Échelle non respectée.